



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Projet pilote retenu dans le cadre de l'appel à projets "Accompagnement à l'autonomie en santé"

- arrêté du 28 novembre 2016, en application de l'article 92 -

OCCITANIE

Titre du projet : Médiation en santé et santé communautaire combinées à un service de santé de premier recours pour une plus grande autonomie en santé des personnes

Structure porteuse : la case de santé

Le projet pilote présenté permettra d'étendre le champ d'intervention d'une structure de premier recours en santé (centre de santé associatif) dont le projet de santé engage sur un mode opérationnel les principes et valeurs de la Promotion de la Santé, et qui s'inscrit dans une démarche en santé communautaire et de lutte contre les inégalités sociales de santé depuis 10 ans.

Le projet, dont l'originalité est d'articuler un dispositif d'accompagnement à l'autonomie en santé et les services de santé de premier recours (le centre de santé et les autres professionnel-le-s des secteurs concernés) sur un mode intégré, est structuré autour de trois axes : **1/ un dispositif combiné** d'espaces collectifs organisés sur un mode territorial (quartier) et thématique qui proposeront dans une dynamique **en santé communautaire**, des interventions visant au renforcement des capacités d'autonomie en santé des personnes selon des modalités multiples (auto-support, pair-e-s ressources, information et formation associant des professionnel-le-s...) **2/ un dispositif de médiation en santé** positionné comme pivot opérationnel du dispositif combiné (dispositif 1), organisé autour de professionnel-le-s, issu-e-s ou non d'une dynamique communautaire. **3/ une démarche de définition d'un nouveau métier en santé de premier recours** : la médiation en santé.

Axe 1 : un dispositif combiné en santé communautaire

- Constituer des espaces collectifs en santé communautaire, thématiques et à l'échelle du quartier, et y développer des actions de renforcement des capacités
- Engager ces espaces dans des démarches de projets, débouchant sur des interventions directes sur les déterminants de la santé.

Axe 2 : un dispositif de médiation en santé

- Aller vers les personnes d'un territoire, créer du lien, sensibiliser, informer, accompagner vers le soin (dépistage, prévention, soins primaires, espace de santé communautaire...) et l'accès aux droits et faciliter les démarches et les parcours des personnes du territoire.
- Instaurer une dynamique entre les acteurs du territoire, en mobiliser les ressources
- Animer les espaces collectifs ouverts : identification des besoins ; organiser les fonctions d'information, prévention, formation, éducation thérapeutique... ; engager des projets portés par les groupes.
- Mobiliser les ressources des professionnel-le-s dans ces espaces

Axe 3 : une démarche de définition d'un nouveau métier en santé de premier recours

- Construire une démarche originale de formation professionnelle (sur un mode empirique) - Contribuer à définir un référentiel métier

Ces trois axes, **dynamique de santé communautaire, médiation en santé** sur un versant opérationnel complété d'un versant « **métier** », conduits dans le même temps se nourriront mutuellement sur la durée des cinq années, et **sont porteurs d'innovation sociale en santé dont l'évaluation rigoureuse prévue ainsi que l'association de l'équipe de recherche interventionnelle permettront de conforter la pertinence opérationnelle.**